

MAIRIE DE LALANDE-EN-SON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 Août 2014

PRESENTS : MM. R. Perez – S. Dru – Mme C. Bréant
Mmes H. Beauquenne – E. Bockstal – L. Lago – A. Hornoy – S. Lonfier
M. C. Duquenoy – D. Lago – J.L. Poirier

ABSENTS EXCUSES : Mme A. Legendre – MM. L. Jeanneney (pouvoir à C. Duquenoy) –
D. Desruelles – D. Mahot
SECRETAIRE DE SEANCE : Sabine LONFIER

☞ Adhésion au programme Très Haut Débit des réseaux internet

La politique publique en faveur de l'internet à très haut débit a pour finalité de préserver l'attractivité du territoire et d'éviter la fracture numérique en milieu rural.

C'est dans ce contexte que se fait entendre une demande sociale des particuliers, mais aussi des entreprises, de bénéficier d'un débit suffisant. Cette demande renvoie à l'accès aux services *triple-play* (internet, TV, téléphonie), mais aussi à la progression des réseaux sociaux, la TV haute définition, la vidéo à la demande, les jeux en réseau, les images 3D, les échanges des entreprises avec des sites ou des partenaires à l'étranger, le e-commerce, la télé-présence, les échanges en vidéoconférences...

Ainsi, pour pouvoir répondre à ces besoins, il est indispensable d'améliorer les débits au travers du réseau fibres optiques.

Pour mener à bien cette politique publique, au coût important en termes d'investissement, le conseil Général de l'Oise, a créé un syndicat mixte qui prend la dénomination de SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT » (S.M.O.T.H.D) dans le but de mutualiser les moyens des collectivités.

Le développement du réseau fibre optique, jusqu'à la prise du particulier, représente un coût moyen de 1 590 € par prise.

L'Union Européenne, l'Etat et le Conseil Général participent à hauteur de 1 198 € par prise.
Reste un montant de 392 € par prise à la charge des communes.

La Communauté de Communes du Pays de Bray s'engage à financer la dépense des communes à hauteur de 32.4 %, ce qui se traduit par un coût final de 265 € par prise.

Pour La lande en Son, il est estimé la pose de 311 prises, soit une dépense de près de 82 415 € à la charge de la commune.

La participation de tous ces partenaires publics, couvrent la totalité des dépenses liés à ce projet permettant ainsi la gratuité de la connexion pour l'abonné final.

Les travaux de vérification et de préparation débiteront en 2015 et la mise en place est prévue pour 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0) décide d'adhérer au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit afin de s'inscrire dans le programme de développement du réseau très haut débit.

☞ Sécurité routière

Dans le but d'améliorer la sécurité routière dans le village, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de limiter la vitesse à 30km/heure sur la Rue Principale, la Rue de Champignol, la Rue du Tour de Ville, L'impasse du Buquet et la Rue du Buquet.

Il sera également procédé à l'inversion des Stops au carrefour de la rue du Moulin et de la rue du Clos de la Tour avec la rue Principale. Un Stop sera implanté Rue de La Ravine.

Et enfin, afin d'améliorer la circulation des cars à l'angle de la Rue du Tour de Ville et la Rue de Sérifontaine, le parterre sera supprimé et les Stops seront implantés Rue de Sérifontaine pour limiter la vitesse.

☞ Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux)

Depuis plusieurs années, la SPA de Beauvais est conventionnée avec notre commune.

Bien que la SPA présente encore une trésorerie saine pour le moment par suite de reports antérieurs positifs mais surtout par l'octroi d'un legs en 2011, celle-ci se dégrade par des exercices déficitaires. Il ne subsiste que deux refuges dans l'Oise qui assurent malgré tout un service efficace puisqu'ils sont ouverts du lundi au dimanche inclus. Le refuge de Beauvais n'est fermé que les jours fériés.

La cotisation demandée aux communes était de 0,252 centimes par Habitants.

La SPA sollicite une aide plus conséquente pour l'an prochain soit :

Un tarif sans déplacement de 0,30 centimes par habitant.

Un tarif avec déplacement de 0,50 centimes par Habitant.

Le conseil municipal après avoir délibéré (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1) autorise Monsieur le Maire à signer la convention au tarif avec déplacement, soit 350 euros pour l'année 2015.

☞ Location de local à L'Association Jeunesse Culture et Sport (A.J.C.S)

L'AJCS souhaiterait disposer d'un local pour proposer aux jeunes différentes activités, ils pourront ainsi laisser à demeure les tables de ping-pong, le baby-foot et autres éléments nécessaires aux différentes animations.

Le conseil municipal après avoir délibéré (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0) propose de louer pour la somme de 360 euros à l'année, le local situé rue de la ravine. Messieurs Duquenoy et Lago n'ont pas participé au vote, étant membres de l'association.

☞ Illumination de la Mare

Monsieur le Maire considérant que l'illumination flottante certes très jolie, mais en décalage avec l'environnement rural et économique de la commune (2000€ à elle seule), propose de revendre cet équipement et de réinvestir dans des illuminations plus modestes à implanter dans les rues qui en sont dépourvues.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (Pour : 9, Contre : 2, Abstention : 0) autorise monsieur le maire à revendre cette illumination et à réinvestir en 2015.

œ Prémption des terrains du 17 Grande Rue

Lors du conseil municipal du 27 juin 2014 la décision de préemption des parcelles de terrain du 17 Grande Rue avait été votée. La parcelle n°254, la plus intéressante pour la commune, étant inscrite au plan local d'urbanisme en zone « Nature » où la préemption ne peut s'appliquer. Nous renonçons donc à toute préemption sur les parcelles n°373 et n°254 du cadastre.

Le Maire

Ramon PEREZ